



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 52856

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les infirmières scolaires. Selon diverses estimations, il semblerait qu'il y ait, en moyenne, une infirmière pour 2 000 élèves actuellement dans les différents établissements scolaires en France. Ce chiffre est particulièrement inquiétant au regard des difficultés que peuvent rencontrer ces personnels qui se retrouvent souvent seuls pour aider des enfants et des adolescents qui ont recours à leurs services. Ce nombre est donc très largement inférieur aux besoins. En conséquence, elle lui demande s'il entend prendre des mesures d'urgence pour recruter très rapidement un grand nombre d'infirmiers et d'infirmières scolaires afin de pallier cette grave insuffisance, d'aider et de seconder celles et ceux qui sont déjà en place et qui ne peuvent seuls répondre aux attentes des élèves.

Texte de la réponse

Un effort budgétaire significatif est opéré, depuis plusieurs années, pour améliorer l'encadrement et le suivi des élèves en personnels infirmiers. Entre 1998 et 2000, les effectifs d'infirmières ont été renforcés par 595 emplois et 190 équivalents-temps-plein de vacations : ainsi, le taux moyen d'encadrement, qui était d'une infirmière pour 2 360 élèves à la rentrée 1997, est actuellement d'une pour 2 020. Il est prévu de poursuivre cet effort en 2001. A cet effet, une mesure de création de 150 emplois est d'ores et déjà inscrite dans le projet de loi de finances.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52856

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5975

Réponse publiée le : 15 janvier 2001, page 322